

LA SEMAINE DE VOTRE DEPUTE

du 11 au 15 octobre 2021



> STOCAMINE : UNE DECISION AUX CONSEQUENCES INCERTAINES

La Cour administrative d'Appel de Nancy annule ce jour l'arrêté du préfet du 23 mars 2017, qui autorisait la société MDPA à maintenir dans les mines de Stocamine les déchets stockés, pour une durée illimitée.

Cette décision démontre la défaillance de l'État dans la gestion purement technique d'un dossier hautement sensible, dans lequel la population n'a pas été associée.

Les raisons de fond du jugement (carence de garanties financières de l'exploitant pour mener les travaux de confinement définitif) relèvent uniquement du domaine procédural et le tribunal se garde bien d'évoquer les raisons techniques qui l'ont conduit à prendre cette décision.

Ne nous méprenons pas : cette décision n'ordonne pas la remontée des déchets. Elle conduit à l'arrêt immédiat de toute activité au fond, notamment les activités indispensables de sécurisation. Or, ...

[Lire la suite](#)



> DOCUMENTS ELECTORAUX

Etant l'un des rapporteurs de la mission d'information *relative aux dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021*, ...

[Lire la suite](#)



> LOI DE FINANCES POUR 2022

En tant que Rapporteur pour avis budgétaire sur la partie "Administration générale et territoriale de l'État", le député Raphaël SCHELLENBERGER a mené des auditions à l'Assemblée nationale. Ont notamment été ...

[Lire la suite](#)



> LIGUES SPORTIVES

A la Question Ecrite du député Raphaël Schellenberger, la Ministre en charge des sports avait répondu en substance que seule la volonté du président de la fédération nationale de chaque club serait entendue ...

[Lire la suite](#)



> NIEDERHERGHEIM

Un nouvel entrepôt logistique automatisé Scapalsace ouvrira bientôt ses portes à Niederhergheim et permettra d'améliorer la partie logistique consacrée aux produits frais. Ce nouvel espace facilitera également ...

[Lire la suite](#)



La permanence parlementaire se trouve au 8 rue James Barbier à Cernay.
Le député et son équipe se tiennent à votre disposition par téléphone au 03 89 28 20 59, ou par mail à raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr